

Le revenu annuel net moyen des travailleurs indépendants (hors auto-entrepreneurs et hors praticiens auxiliaires médicaux conventionnés), actifs au 31 décembre 2018, est de plus de 37 400 € au titre de leur activité en 2018. Cette valeur moyenne masque de fortes disparités entre les groupes professionnels ainsi qu'une forte dispersion au sein de chaque groupe professionnel. Le revenu moyen perçu au titre de 2018 est en hausse par rapport à 2017 (+9%). Les femmes perçoivent des revenus moyens inférieurs de plus de 11 000 € à ceux des hommes. La durée d'activité favorise le niveau de revenus, mais pas sa progression.

CHIFFRES ESSENTIELS

- Revenu net moyen de plus de **37 400 €**
- 26 700 € pour les artisans
- 28 300 € pour les commerçants
- 61 800 € pour les professions libérales
- 12 % de revenus nuls ou déficitaires sur l'ensemble des groupes professionnels
- 36 % de revenus inférieurs au Smic net (dont 30 % de revenus nuls ou déficitaires)
- 16 % de revenus supérieurs à 70 000 €

■ DE FORTES DISPARITÉS DU REVENU ANNUEL MOYEN AU SEIN DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

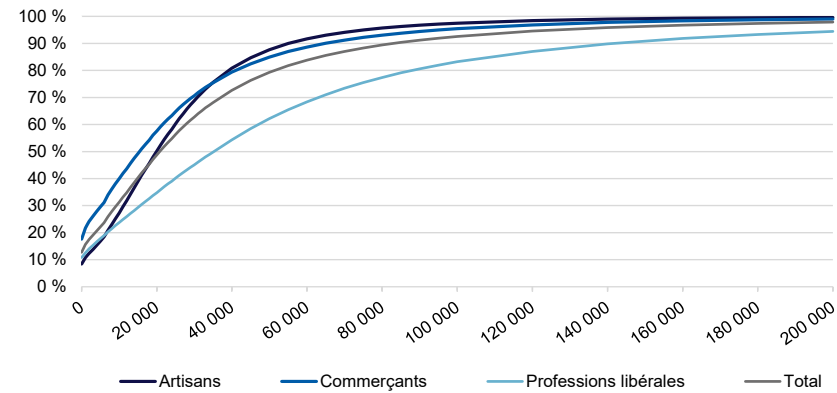
En moyenne, les travailleurs indépendants non auto-entrepreneurs (hors praticiens auxiliaires médicaux conventionnés - PAMC) ont déclaré un revenu annuel net de plus de 37 400 € au titre de leur activité en 2018¹. La dispersion du revenu est très forte. En effet, le revenu médian se situe à 20 500 € (36 % des travailleurs indépendants avec un revenu inférieur au Smic net (14 090 € en 2018) – plus de 30 % ont un revenu nul ou déficitaire (soit 12 % de la population ayant eu une activité en 2018) –, et seulement 16 % ont un revenu supérieur à 70 000 €. Par ailleurs, le revenu moyen des travailleurs indépendants varie fortement en fonction du groupe professionnel : il est d'environ 26 700 € pour les artisans et 28 300 € pour les commerçants et de 61 800 € pour les professions libérales. Les revenus médians sont respectivement de 20 000 €, 15 500 € et 35 000 €. Au sein de chaque groupe professionnel, les revenus sont fortement dispersés, plus fréquemment parmi les travailleurs indépendants en profession libérale (28 % de revenus inférieurs au Smic) et les commerçants, qu'au sein de la population des artisans.

■ UNE PROGRESSION TRÈS DYNAMIQUE DU REVENU MOYEN EN 2018

Le revenu net moyen déclaré par les travailleurs indépendants en 2018 progresse de 9 % par rapport à celui de 2017. Cette évolution concerne plus fortement les commerçants (+10,5 %) et les indépendants en profession libérale (+9 %) que les artisans (+6,3 %). Le revenu net des travailleurs indépendants étant la résultante d'un chiffre d'affaires auquel s'appliquent notamment des charges sociales, les variations de ces charges peuvent expliquer en partie l'évolution des revenus. Par ailleurs, le turnover de la population cotisante peut aussi entraîner une déformation de structure. Il est donc difficile d'apprécier sur cette base la conjoncture économique à laquelle les travailleurs indépendants se sont trouvés confrontés. Des études spécifiques seraient nécessaires pour comprendre et analyser l'évolution des revenus individuels dans le temps.

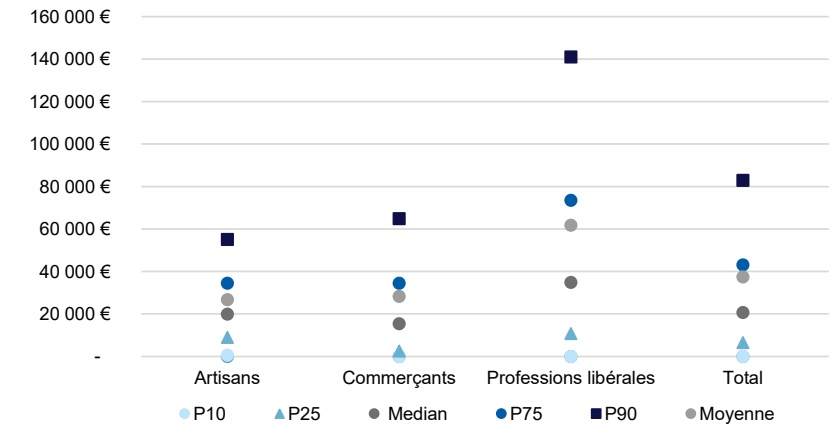
¹ Il s'agit des revenus déclarés via la déclaration sociale de revenus (DSI) soit l'assiette sociale (cf. fiche 12 - Le contexte réglementaire).

Graphique 1 : répartition cumulée des actifs hors auto-entrepreneurs selon les revenus déclarés au titre de 2018 et le groupe professionnel



Source : Urssaf, 2020.

Graphique 2 : dispersion des revenus déclarés au titre de 2018 selon le groupe professionnel



Note de lecture : 10 % (P10) ont un revenu nul ; 90 % (P90) ont un revenu inférieur à 82 900 € nets. Source : Urssaf, 2020.

Tableau 1 : évolution du revenu déclaré au titre de 2017 et 2018 selon le groupe professionnel

Revenus moyens	Artisans	Commerçants	Professions libérales	Total
2017	25 162 €	25 613 €	56 700 €	34 343 €
2018	26 746 €	28 289 €	61 807 €	37 447 €
Évolution 2018/2017	6,3 %	10,5 %	9,0 %	9,0 %

Source : Urssaf, 2020. Champ : cotisants en activité au 31 décembre de l'année, hors auto-entrepreneur et hors PAMC.

■ UN REVENU NET MOYEN PLUS FAIBLE POUR LES FEMMES

Alors que le revenu net moyen des hommes atteint 40 800 € en 2018, celui des femmes n'est que de 29 100 €, le revenu des hommes progressant un peu plus vite que celui des femmes entre 2017 et 2018 (respectivement +9,5 % et +8,5 %). Les disparités apparaissent au sein des groupes professionnels. En effet, les professionnels libéraux ont des revenus bien plus dynamiques (+10 %) que les professionnelles libérales (+8,2 %). Cet écart est plus marqué chez les commerçants : les hommes ayant un revenu progressant de 9 % et les femmes de 6 %, ainsi que chez les artisans dont les revenus croissent respectivement de +4,8 % et +6,7 % pour les femmes et les hommes.

■ UNE CERTAINE HOMOGENÉITÉ POUR LES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS ÂGÉS DE 36 À 65 ANS

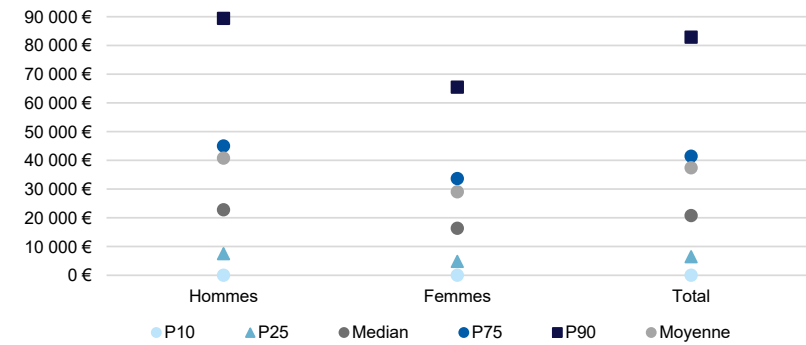
Les cotisants âgés de 36 à 65 ans ont en moyenne un revenu proche du revenu moyen tous âges confondus. Les deux tranches d'âges extrêmes (moins de 25 ans et plus de 75 ans) se distinguent par des revenus moyens significativement plus faibles (respectivement 8 045 € et 19 500 €) et concernent peu de cotisants (2 % de la population). L'écart entre le revenu moyen et celui des moins de 25 ans est davantage marqué pour les professions libérales. Les 26-35 ans et les 65-75 ans se caractérisent par des revenus intermédiaires (respectivement 22 400 € et 31 800 €).

■ LA PÉRENNITÉ DE L'ACTIVITÉ PERMET D'ACCROÎTRE LE REVENU D'ACTIVITÉ

Les revenus des travailleurs indépendants sont croissants avec la durée d'activité. Ainsi, au-delà de 10 années d'activité, le revenu moyen est significativement plus élevé. Il est estimé à près de 41 800 € pour une ancienneté comprise entre 11 et 20 ans, et 47 900 € pour une ancienneté de plus de 20 ans. À l'inverse, les créateurs (moins de 5 ans d'activité) ont un revenu moyen 1,7 fois moindre que le revenu moyen global (22 500 € versus 37 447 €). Cependant, les revenus les plus dynamiques sont ceux des travailleurs indépendants en activité depuis moins de 11 ans (+8,8 %). Les évolutions sont ensuite moindres pour les durées d'activité plus importantes (+8 % pour les activités de 11 à 20 ans et 6,4 % pour les activités de plus de 20 ans).

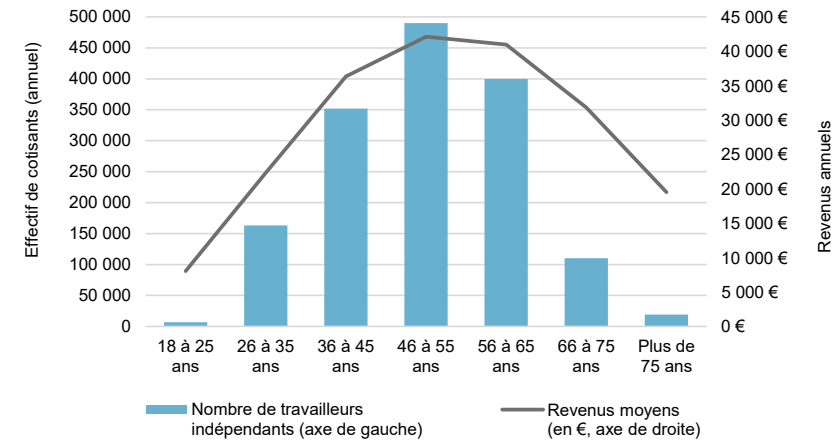
Parmi ces créateurs d'entreprise, 32 % bénéficient de l'aide à la création d'entreprise (Accre) - (cf. fiche 12 - le contexte réglementaire). Leur revenu moyen est bien moindre que celui des créateurs n'en bénéficiant pas (respectivement 9 700 € et 22 000 €), notamment en raison des conditions d'éligibilité. Le revenu moyen des créateurs bénéficiaires de l'exonération est en très légère augmentation (+0,7 %) alors que le revenu moyen des créateurs non bénéficiaires de l'Accre progresse significativement (+12,2 %).

Graphique 3 : dispersion des revenus déclarés au titre de 2018 selon le sexe



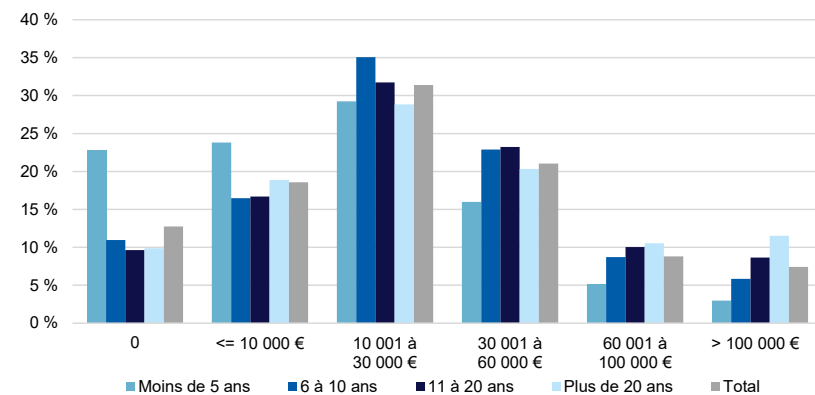
Note de lecture : 10 % ont un revenu nul ; 90 % ont un revenu inférieur à 82 900 € nets.
Source : Urssaf, 2020.

Graphique 4 : répartition des revenus déclarés au titre de 2018 par classe d'âges



Source : Urssaf, 2020.

Graphique 5 : répartition des revenus au titre de 2018 selon la durée d'activité



Source : Urssaf, 2020.

La hausse de 9 % du revenu moyen au titre de 2018 par rapport à 2017 est portée par la progression de 16,2 % du revenu moyen des déclarants à revenus non nuls en tant qu'entrepreneur individuel au régime fiscal de la micro-entreprise, en particulier celui des professions libérales (+19 %). La progression du revenu moyen est moindre pour les déclarants à l'impôt sur les sociétés (+9 %) et les entrepreneurs individuels déclarant au régime réel (+7,1 %) ou déclarant à l'impôt sur le revenu et à l'impôt sur les sociétés (+5,7 %).

■ LES DÉCLARANTS DE DIVIDENDES ONT UN REVENU PLUS ÉLEVÉ²

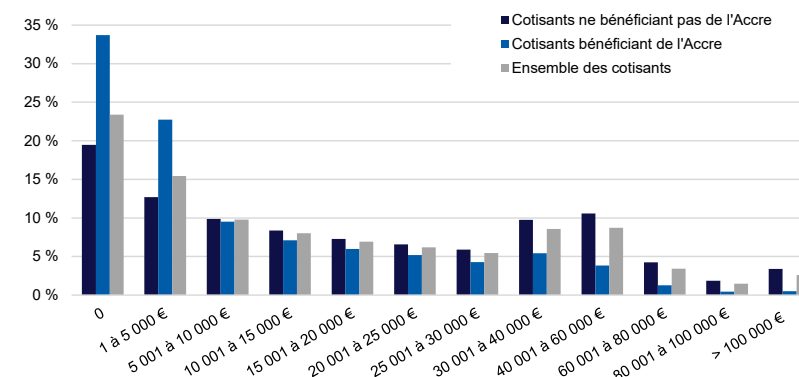
Le revenu net moyen global des travailleurs indépendants ayant déclaré des dividendes au titre de 2018 s'élève à 74 149 €, en hausse de 14 % sur un an. Ce revenu est le double de celui de l'ensemble des travailleurs indépendants (37 400 €).

Tableau 2 : évolution des revenus déclarés au titre de 2017 et 2018 des cotisants ayant moins de 3 ans d'activité selon le bénéfice de l'Accre

Revenus moyens	Cotisants bénéficiant de l'Accre	Cotisants ne bénéficiant pas de l'Accre	Total
2017	9 612 €	19 582 €	16 441 €
2018	9 676 €	21 970 €	18 007 €
Évolution 2018 / 2017	0,7 %	12,2 %	9,5 %

Source : Urssaf, 2020.

Graphique 6 : répartition des revenus selon le bénéfice de l'exonération des cotisants ayant moins de 3 ans d'activité



Source : Urssaf, 2020.

Tableau 3 : revenus moyens déclarés pour 2017 et 2018, par statut juridique

Statut fonction de la DSI *	Revenus moyens 2017 (en €)	Revenus moyens 2018 (en €)	Évolution 2018 / 2017
Entrepreneur individuel (EI) au régime réel	35 688	38 230	7,1 %
Artisans	21 962	23 087	5,1 %
Commerçants	22 648	24 513	8,2 %
Professions libérales	59 730	63 203	5,8 %
Entrepreneur individuel (EI) au régime de la micro-entreprise	9 520	11 065	16,2 %
Artisans	8 544	9 090	6,4 %
Commerçants	6 890	7 543	9,5 %
Professions libérales	12 806	15 237	19,0 %
EIRL et sociétés soumises à l'IS, agents généraux d'assurances (IS)	41 384	45 125	9,0 %
Artisans	32 991	34 627	5,0 %
Commerçants	35 205	38 275	8,7 %
Professions libérales	65 776	73 738	12,1 %
EI et IS	57 812	61 097	5,7 %
Artisans	41 302	41 688	0,9 %
Commerçants	45 650	48 213	5,6 %
Professions libérales	78 995	82 969	5,0 %
Total	37 360	40 674	8,9 %
Statuts inconnus ou revenus nuls	1 379	1 471	6,7 %
Total (ensemble des déclarations)	34 343	37 447	9,0 %

Source : Urssaf, 2020.

* Le statut déterminé par la DSI n'étant pas disponible pour l'ensemble des déclarants, le tableau porte sur 84,0 % des déclarants au titre de 2017 et 82,3 % des déclarants au titre de 2018.

² Cf. fiche 7 (Les dividendes déclarés par les travailleurs indépendants).

■ LES REVENUS DANS LES SECTEURS D'ACTIVITÉS DENTAIRES, DE CONSEIL ET INFORMATIQUES SONT LES PLUS DYNAMIQUES

À l'exception du secteur des activités de poste et de courrier où les revenus moyens sont en légère baisse (-0,5 %), l'ensemble des secteurs d'activités connaissent une progression du revenu moyen au titre de 2018, qui varie entre +1,1 % et +17,4 %. Les secteurs d'activité avec les évolutions du revenu moyen les plus dynamiques sont les pratiques dentaires (+17,4 %), les activités de conseil (+14,7 %) et les activités informatiques (+12,6 %).

Le revenu moyen est marqué par de fortes disparités de niveau entre les différents secteurs. En effet, alors que les revenus moyens dans les secteurs des activités financières, de la santé et action sociale dépassent les 65 000 €, les secteurs des services aux particuliers et du transport VTC sont inférieurs à 20 000 €.

■ LA HAUSSE DU REVENU MOYEN AU TITRE DE 2018 PORTÉE PAR LES DÉCLARANTS EN ENTREPRISE INDIVIDUELLE ET LA BAISSÉ DU NOMBRE DE COTISANTS DÉCLARANT UN REVENU NUL

Parmi les cotisants ayant déclaré un revenu non nul au titre de 2018³, 49 % déclarent en tant qu'entrepreneur individuel ou société soumis à l'impôt sur le revenu (IR)⁴ - dont 90 % au régime réel et 10 % au régime de l'auto-entreprise -, 49 % en EIRL ou sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés (IS)⁵, agents généraux d'assurance et 2 % déclarent à la fois à l'IR et à l'IS.

Le revenu moyen est tiré vers le haut par les cotisants à l'IS, ces derniers ayant des revenus moyens plus élevés que la moyenne (45 125 €). Le revenu moyen des cotisants entrepreneurs individuels à l'IR s'élève à 38 230 €.

Les cotisants au régime fiscal de l'auto-entreprise (3 % des déclarants)⁶ dégagent les revenus les plus faibles (11 065 €) alors que ceux déclarant à l'IR et à l'IS atteignent 61 100 €.

Tableau 4 : revenus moyens déclarés pour 2017 et 2018, par secteur d'activité

Secteur d'activité	2017	2018	Évolution
AZ - Agriculture, sylviculture et pêche	12 341 €	13 469 €	9,1 %
CZ1 - Industrie	31 321 €	33 872 €	8,1 %
CZ2 - Métiers de bouche	24 116 €	24 797 €	2,8 %
F1 - BTP gros-oeuvre	28 818 €	30 857 €	7,1 %
F2 - BTP travaux d'installation	29 558 €	31 549 €	6,7 %
F3 - BTP travaux de finition	27 448 €	28 967 €	5,5 %
G1 - Commerce-réparation d'automobiles	25 783 €	27 458 €	6,5 %
G2 - Commerce de gros, intermédiaires du commerce	34 100 €	37 792 €	10,8 %
G3 - Commerce de détail alimentaire hors métiers de bouche	22 353 €	24 087 €	7,8 %
G4 - Commerce de détail non alimentaire (hors pharmacie)	22 033 €	23 655 €	7,4 %
G5 - Commerce de détail sur marchés non classé ailleurs	7 204 €	7 566 €	5,0 %
G6 - Commerce de détail non spécialisé	23 272 €	25 299 €	8,7 %
HZ1 - Taxis - VTC	15 802 €	16 254 €	2,9 %
HZ2 - Transports routier de fret et déménagement	31 045 €	32 539 €	4,8 %
HZ3 - Activités de poste et de courrier	21 259 €	21 158 €	-0,5 %
HZ4 - Autres activités de transports et entreposage	28 780 €	31 827 €	10,6 %
IZ1 - Hébergement	18 968 €	19 891 €	4,9 %
IZ2 - Restauration et débits de boissons	19 652 €	21 031 €	7,0 %
JZ - Informatique, information et communication	39 261 €	44 203 €	12,6 %
KZ - Activités financières et d'assurance	66 032 €	69 737 €	5,6 %
LZ - Activités immobilières	33 920 €	37 251 €	9,8 %
M1 - Activités juridiques	97 798 €	101 953 €	4,2 %
M2 - Activités comptables, de conseil et d'ingénierie	47 825 €	52 445 €	9,7 %
M3 - Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	41 185 €	47 228 €	14,7 %
M4 - Activités spécialisées de design, graphisme et d'infographie	25 806 €	27 988 €	8,5 %
M5 - Autres activités scientifiques et techniques	39 368 €	42 565 €	8,1 %
N1 - Activités de nettoyage	29 177 €	31 135 €	6,7 %
N2 - Autres activités de service administratif et de soutien	28 939 €	32 027 €	10,7 %
PZ - Enseignement	22 026 €	22 831 €	3,7 %
QZ1 - Médecine générale	73 749 €	80 575 €	9,3 %
QZ2 - Médecine spécialisée, analyses médicales	127 482 €	140 581 €	10,3 %
QZ3 - Professions paramédicales et sage-femmes	32 975 €	35 667 €	8,2 %
QZ4 - Pratique dentaire	85 081 €	99 884 €	17,4 %
QZ5 - Commerce de produits pharmaceutique et orthopédique	80 455 €	81 347 €	1,1 %
QZ6 - Autres services de santé	21 348 €	21 750 €	1,9 %
QZ7 - Action sociale (y compris aide à domicile)	27 523 €	28 641 €	4,1 %
R1 - Arts, spectacles et autres activités récréatives	19 976 €	22 152 €	10,9 %
R2 - Activités sportives	12 860 €	13 762 €	7,0 %
S1 - Réparations hors automobile	16 146 €	17 088 €	5,8 %
S2 - Coiffure et soins du corps	15 926 €	16 509 €	3,7 %
S3 - Autres services personnels	16 900 €	17 685 €	4,6 %
UZ - Autres	32 845 €	39 805 €	21,2 %
ZZ - Total	34 343 €	37 447 €	9,0 %

Source : Urssaf, 2020.

³ Source : déclaration sociale des revenus des indépendants (DSI). Sont pris en compte uniquement les cotisants pour lesquels le détail de la DSI permet de déterminer s'ils déclarent à l'impôt sur le revenu (IR) ou à l'impôt sur les sociétés (IS), ainsi que ceux déclarant un revenu non nul.

⁴ Les entrepreneurs individuels ou gérants de sociétés soumises à l'impôt sur le revenu représentent 29 % de l'ensemble des cotisants (y compris revenus nuls ou statuts indéterminés et entrepreneurs au régime micro-social) - cf. fiche 4.

⁵ Les EIRL ou sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés représentent 30 % de l'ensemble des cotisants (y compris revenus nuls ou statuts indéterminés et entrepreneurs au régime micro-social) - cf. fiche 4.

⁶ Les entrepreneurs individuels au régime micro-fiscal représentent 3 % de l'ensemble des cotisants (y compris revenus nuls ou statuts indéterminés et entrepreneurs au régime micro-social) - cf. fiche 4.